



République Française
Département de l'Aisne
Arrondissement de LAON
Commune de COUVRON-ET-AUMENCOURT

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2020

Date de la convocation : 07 octobre 2020

Date d'affichage : 19 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le douze octobre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Carole RIBEIRO, Maire.

Présents : Jean-Claude ARTEIL, Marie BARBAUX-DREUX, Sylvie CARAMELLE, Grégory COIGNOUX, Mélanie EVRA, Patrick LE REZIO, Dominique LEBLOND, Sophie MENUS, Adeline NEAU, Annick OHLERT, Olivier PAWLICKI, Arnaud POETTE, Carole RIBEIRO, Benoît ROGER, Arnaud STRACZEK

Secrétaire : Monsieur Olivier PAWLICKI

2020-062 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Madame Le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de cette réunion.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	15	15	0	0	0

2020-063 - SATESE : convention d'assistance technique.

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune a mis en place avec le Conseil Départemental de l'Aisne une convention pour une mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif. Cette convention se termine le 31 décembre 2020. Dans ce cadre, la Commune bénéficie de l'aide et des conseils d'une cellule spécialisée (la SATESE). La cotisation annuelle s'élève à 294 € environ (part variable de 0,10 € par habitant et par an, à laquelle s'ajoute une part fixe établie à 200 € par station).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les termes de la convention à intervenir avec le Conseil Départemental de l'Aisne concernant l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.
- Autorise le Maire à signer ladite convention.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	15	15	0	0	0

2020-064 - Contrat d'assurance des risques statutaires pour le personnel communal.

Madame le Maire expose les points suivants :

- Le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité les résultats du marché qu'il a passé en vue de souscrire un contrat d'assurance contre les risques statutaires,
- Ce marché d'assurance a été attribué à l'assureur AXA, associé au courtier GRAS SAVOYE, pour les agents affiliés à la CNRACL, et à l'assureur CNP, associé au courtier SOFAXIS, pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.
- Le Centre de Gestion a décidé de gérer ce contrat d'assurance. La gestion du contrat comprend les prestations suivantes : suivi des dossiers, mise en place éventuelle de contrôles médicaux ou d'expertises médicales, conseil auprès des collectivités, suivi administratif du contrat.
- Le contrat d'assurance prend effet le 01/01/2021 et expire automatiquement le 31/12/2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 24 juin 2019, décidant de fixer, au titre de la gestion du contrat d'assurance, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion. Ce taux est appliqué à la masse salariale de la collectivité. Il est fixé à 0,2 %.
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 février 2020 décidant de s'engager à souscrire au contrat d'assurance en amont des négociations,

Article 1 :

Décide d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion suivant les modalités suivantes :

- Agents Titulaires ou Stagiaires immatriculés à la C.N.R.A.C.L : Option 1 tous risques avec une franchise de 10 jours fixes par arrêt en maladie ordinaire, sans franchise sur les autres risques : 6,50 %.
- Agents Titulaires, Stagiaires et Non Titulaires affiliés à l'IRCANTEC : Option 1 tous risques avec une franchise de 10 jours fixes par arrêt en maladie ordinaire, sans franchise sur les autres risques : 1,00 %.
- Au taux de l'assureur s'ajoute 0,2 % pour la prestation de gestion du contrat par le Centre de Gestion. Celui-ci s'applique à la masse salariale.
- La cotisation additionnelle du Centre de Gestion et la prime d'assurance donneront lieu à deux demandes de paiement distinctes.
- La présente délibération demande l'adhésion de la collectivité au contrat groupe du Centre de Gestion à compter du 01/01/2021 jusqu'au 31/12/2024.

Article 2 :

- Autorise le Maire à signer le contrat d'assurance ainsi que les actes en résultant,
- Autorise le Maire à signer la convention de gestion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la cotisation additionnelle du Centre de gestion.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15	15	0	0	0

2020-065 - Lotissement du Mail : Compte-Rendu Annuel à la collectivité.

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal a confié la concession d'aménagement du lotissement du Mail à la Société d'Équipement de l'Aisne (S.E.D.A). Celle-ci doit fournir chaque année le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (C.R.A.C). Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce document.

Après avoir pris connaissance du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale arrêté au 31 décembre 2019, le Conseil Municipal à l'unanimité, n'émet ni observation ni réserve sur ce document.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	15	15	0	0	0

Suite au vœu du Conseil Municipal du 14 septembre, La SEDA a transmis une étude de prix des terrains viabilisés dans un périmètre de 25 km autour de Couvron. Au vu de ces éléments, la SEDA suggère à la commune de baisser le prix des parcelles à **49€ TTC/m²**. Madame le Maire souligne que cette baisse pourrait avoir une incidence sur le bilan financier de fin d'opération. La SEDA a en effet estimé la perte de recettes à 113 000 € HT dans l'hypothèse d'une baisse de 6€/m². A cet effet, Madame le Maire propose de provisionner une somme au budget chaque année. Les élus approuvent à l'unanimité la baisse du prix des parcelles de 6€/m² et chargent Mme le Maire d'en informer la SEDA.

2020-066 - Bilan des délégations au Maire.

Madame le Maire informe l'assemblée que les décisions suivantes ont été prises en matière de commande publique :

- Attribution du marché de voirie « création d'un cheminement piéton rue de l'église » à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 42 091.40 € HT.
Les travaux se dérouleront du 19 au 30 octobre prochain, les riverains seront prochainement avisés par courrier.

Madame le Maire informe l'assemblée que les décisions suivantes ont été prises en matière de dons et legs :

- acceptation du don de M. James Smales d'un montant de 1000 \$, soit 768.90 €. Conformément aux souhaits du donateur, cette somme servira pour l'arbre de Noël 2020 des enfants.

2020-067 - Commissions communales : modifications.

Les dispositions de la présente délibération abrogent les dispositions de la délibération n°2020-047 et s'y substituent

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, Mme le Maire propose de créer sept commissions municipales.

Article 1 :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- Commission des finances
- Commission chargée de préparer, d'émettre de simples avis et de formuler des propositions sur les questions relatives à la commande publique
- Commission des travaux
- Commission des affaires scolaires
- Commission chargée des questions de communication
- Commission des fêtes et cérémonies
- Commission urbanisme

Article 2 : Les commissions municipales comportent au maximum 8 membres.

Article 3 : le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

- **Commission des finances** : MM. Carole RIBEIRO, Dominique LEBLOND, Patrick LE RÉZIO, Benoît ROGER, Annick OHLERT, Marie BARBAUX-DREUX, Sylvie CARMELLE et Arnaud POËTTE.
- **Commission chargée de préparer, d'émettre de simples avis et de formuler des propositions sur les questions relatives à la commande publique** : Mme Carole RIBEIRO, MM. Dominique LEBLOND, Patrick LE RÉZIO et Arnaud POËTTE.
- **Commission des travaux** : MM. Carole RIBEIRO, Dominique LEBLOND, Patrick LE RÉZIO, Grégory COIGNOUX, Benoît ROGER, Sophie MENUS, Arnaud STRACZEK et Arnaud POËTTE.
- **Commission des affaires scolaires** : MM. Carole RIBEIRO, Dominique LEBLOND, Benoît ROGER, Olivier PAWLICKI, Annick OHLERT, Sylvie CARMELLE, Mélanie EVRA et Adeline NEAU.
- **Commission chargée des questions de communication** : MM. Carole RIBEIRO, Dominique LEBLOND, Patrick LE RÉZIO, Grégory COIGNOUX, Benoît ROGER, Sophie MENUS, Olivier PAWLICKI et Annick OHLERT.
- **Commission des fêtes et cérémonies** : MM. Carole RIBEIRO, Dominique LEBLOND, Patrick LE RÉZIO, Jean-Claude ARTEIL, Olivier PAWLICKI, Mélanie EVRA et Adeline NEAU.
- **Commission urbanisme** : MM. Carole RIBEIRO, Dominique LEBLOND, Patrick LE RÉZIO, Grégory COIGNOUX, Sophie MENUS, Annick OHLERT, Arnaud STRACZEK et Arnaud POËTTE.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	15	15	0	0	0

Point n°7 - Ecole et services périscolaires.

Suite à la réunion du Conseil Municipal du 14 septembre, il a été décidé de revoir les tarifs municipaux des services périscolaires pour les extérieurs, ainsi que de faire un point réglementaire des conditions de dérogation.

Compte-tenu des textes contradictoires du CGCT et du code de l'éducation mais également de la jurisprudence, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a saisi la Direction académique de l'éducation nationale pour mettre en place une procédure de demande de dérogation. N'ayant pas de retour à ce jour, elle propose au conseil municipal de reporter ce point et de le soumettre lors d'une prochaine réunion. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2020-068 - Questions diverses.

- **Recrutements** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le choix du jury de recrutement du 24 septembre 2020 s'est porté sur M. Arnaud STRACZEK pour le poste d'agent de Maîtrise. M. STRACZEK est recruté par voie de mutation à compter du 1^{er} novembre 2020. En conséquence M. STRACZEK présentera dans les prochains jours sa démission du Conseil Municipal. M. STRACZEK remercie Mme le Maire pour sa confiance.
Pour le poste d'adjoint technique, le jury avait retenu la candidature de M. Sébastien DATICHY qui s'est finalement désisté. Les candidats arrivés en 2^e et 3^e position vont donc être recontactés. Compte-tenu de ces éléments, il est peu probable que le poste d'adjoint technique soit pourvu au 1^{er} novembre 2020. Suite à la question de M. Jean-Claude ARTEIL, Mme le Maire précise que M. STRACZEK sera associé au recrutement de ce poste.
- **Projet d'autodrome** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise COLAS intervient actuellement sur le site du futur autodrome pour désamianter les anciennes pistes.
- **CCAS** (Intervention de Dominique LEBLOND) :
 - Madame la Vice-Présidente du CCAS rappelle aux élus que le CCAS recherche des bénévoles pour la collecte nationale de la Banque Alimentaire les 27, 28 et 29 novembre 2020. Un planning sera établi afin d'effectuer des rotations et ainsi diminuer le temps de présence de chacun. La Banque Alimentaire récupère également des cartons pour conditionner les denrées collectées.
 - Madame la Vice-Présidente du CCAS communique à l'assemblée la décision du conseil d'administration d'annuler le repas de l'amitié 2020, compte-tenu du contexte sanitaire. Un thé dansant sera proposé en 2021, lorsque les indicateurs le permettront.
- **Services périscolaires** (intervention de Marie BARBAUX-DREUX) : certains parents et professionnels de la petite enfance regrettent que les horaires de la garderie ne soient pas plus étendus (le matin avant 7h30 - le soir après 18h). Afin d'envisager une modification des plages horaires d'ouverture, Mme le Maire propose d'effectuer un sondage auprès des parents d'élèves sur les attentes réelles. En fonction des résultats, une simulation de l'impact financier sera présentée au Conseil Municipal.
- **Insécurité** (intervention d'Arnaud POËTTE) : suite aux derniers événements survenus dans la commune (cambriolages, vol), les élus envisagent de sonder la population en vue de mettre en place un système de vidéo-protection. Mme le Maire souligne que le coût d'installation est actuellement pris en charge à 80%

par l'Etat mais qu'il ne faut pas négliger le montant des frais annuels qui restent intégralement à la charge de la collectivité.

- **Membres du Conseil Municipal** (intervention de Grégory COIGNOUX) : suite à la démission annoncée de M. STRACZEK, le conseil municipal comptera désormais 14 membres. En application de l'article L.258 du Code Electoral, la démission d'un conseiller municipal dans une commune de moins de 1 000 habitants n'entraîne pas l'obligation de compléter le conseil municipal.
- **Panneau d'information lumineux** (intervention de Benoît ROGER) : la recherche de panne a été pré-chiffrée à environ 500 € par l'entreprise CUVELLIER (location d'une nacelle, déplacement, intervention de deux techniciens, ...). Mme le Maire précise que la commune va saisir le conseil juridique de la SMACL dans ce dossier.
- **Activités sportives scolaires** (intervention de Sylvie CARMELLE) : la commune n'a reçu aucune demande de mise à disposition de la salle des fêtes de la part des enseignantes pour la pratique d'activités sportives.
- **Eclairage public** (intervention d'Adeline NEAU) : l'éclairage public rues Paul Claudel et Alexandre Dumas est éteint depuis plusieurs jours. Une demande d'intervention va être effectuée auprès de l'entreprise LECLERE, chargée de la maintenance du parc d'éclairage public.
- **Clocher de l'église** (intervention de Sophie MENUS) : les devis validés ont été retournés à l'entreprise BODET CAMPANAIRE fin août. Aucune date d'intervention n'a été fixée à ce jour, la mairie va donc relancer l'entreprise.
- **Marché primeur** (intervention d'Annick OHLERT) : un nouveau primeur s'installe tous les mardis de 16h à 20h sur le parking des ateliers municipaux, face au giratoire. La question de l'éclairage de ce parking est posée.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h35.

Fait à COUVRON-ET-AUMENCOURT, les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Carole RIBEIRO

Le secrétaire de séance,
Olivier PAWLICKI



CAROLE RIBEIRO
2020.10.14 20:32:10 +0200
Ref:20201014_112618_1-1-O
Signature numérique
Maire

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Olivier PAWLICKI', is written over the printed name.